

COMPTE-RENDU DE LA CAPL N° 2 (Contrôleurs) DU 26 JUIN 2014
--

Représentants de l'Administration : M.SISCO, Mme DESLANDES, Mme PATRU-LACROIX, Mme FORE, Mme BONACA et M.BRIGAND (expert).  
Isabelle BENOITON et Marie-Caroline COMBES (experte) représentaient FO-DGFIP 36.

La séance s'est ouverte à 14H30 pour les contrôleurs de 1<sup>è</sup> classe, puis à 15h30 pour les contrôleurs principaux.

La CAPL a siégé en formation restreinte élargie, ce qui signifie que seuls les représentants du même grade et du grade immédiatement supérieur à celui des agents exerçant un recours, ont le droit de vote.

### **1/Approbation des PV des CAPL des 7 juin 2012, 18 juin 2012 (2 PV) et 11 juillet 2012 (oui, oui, c'est bien 2012 !)**

Les quatre procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

### **2/Recours en notation :**

Trois contrôleurs en tout ont exercé leur droit de recours, tant en ce qui concerne les appréciations littérales qu'en ce qui concerne les valorisations. A noter que la Direction locale nous a annoncé en début de séance qu'elle disposait en réserve de deux réductions d'ancienneté d'un mois chacune.

En l'espèce, l'Administration s'est résolue, au vu des arguments développés par vos représentants, à modifier les appréciations littérales et/ou le profil synoptique (les croix) de deux de nos collègues, et à accorder à un troisième collègue, une réduction d'ancienneté d'un mois.

Le mois non attribué reviendra l'année prochaine s'ajouter aux réductions d'ancienneté disponibles pour les contrôleurs.

L'examen de ces recours ne fait que conforter ce que nous observons à chaque CAPL de recours en notation :

- **n'hésitez pas à contester votre évaluation** si vous estimez qu'elle ne correspond pas à la qualité du travail fourni et aux efforts accomplis. Ne dites pas : « on verra l'année prochaine », vous risquez d'être déçu, et, en cas de recours en N+1, l'Administration ne manquera pas de vous rétorquer que, puisque vous n'aviez rien dit l'année précédente, c'est que vous étiez d'accord avec les appréciations de votre notateur...
- **prenez conseil auprès des représentants syndicaux**. Rédiger un recours ne s'improvise pas. Obtenir gain de cause passe par une argumentation claire, concrète et détaillée. FO-DGFIP 36 pourra vous aider à présenter votre recours de la façon la plus efficace et vous assister lors de l'entretien hiérarchique. Sachez enfin qu'il n'est (bien évidemment) pas nécessaire d'être adhérent pour être défendu (c'est du moins la position de FO-DGFIP).

Dernier enseignement de cette CAPL : parfois, les demandes de révision de l'évaluation prennent leur source dans un conflit avec la hiérarchie qui n'a pu être réglé autrement. Si vous ou un de vos collègues êtes dans cette situation, ne restez pas isolés.

Les conséquences d'un tel conflit sur le travail et surtout sur la santé de l'agent ne sont jamais anodines, donc, n'ayez aucune gêne à en parler à vos représentants syndicaux : « vider son sac » fait toujours du bien et permet d'envisager des solutions qui vous protégeront.

Sachez que jamais, nous n'interviendrons sans votre accord et que, tout en restant vigilants, nous respecterons votre choix d'agir ou de ne pas agir.

### **3/ Questions diverses :**

Les CAP locales de mutation se tiendront le 4 juillet après-midi pour la catégorie C, le 8 juillet matin pour la catégorie A et le 15 juillet après-midi pour la catégorie B.

**N'hésitez pas à nous contacter pour que nous défendions votre dossier au mieux de vos intérêts, dans le strict respect des règles de gestion.**

**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre**

Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**

Centre des Finances Publiques d'Issoudun

Av de la Caserne

36 100 ISSOUDUN

Tél : 02.54.21.32.19 Mail : [sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr)